

La souveraineté de la France est le fondement de notre liberté

Jacques Myard Député des
Yvelines Maire de
Maisons-Laffitte

ORC/XII/48

Monsieur Serge Toussaint
Grand Maître
AMORC
Château d'Omonville
27110 le tremblay

Paris, le 17 décembre 2002

Monsieur,

Vous m'avez alerté sur la citation de l'AMORC dans le rapport parlementaire sur « les sectes et l'argent » paru en 1999.

A ma connaissance, et d'après les investigations personnelles que j'ai menées, ce classement me semble hâtif. Il m'apparaît que votre association est un mouvement philosophique qui ne répond pas à la définition d'un groupement de type sectaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très cordiaux

J.MYARD